

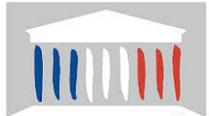
Nous formons leurs apprentis :



GDF SUEZ



DAMMANN
FRÈRES
Paris 1692



ASSEMBLÉE
NATIONALE



THALES



FOUQUET'S BARRIÈRE
HÔTEL & RESTAURANTS



... vous aussi, contactez-nous !

Raphaëlle HANNEZO

Directrice de l'Enseignement supérieur
Responsable de l'Unité de Formation
par Apprentissage
r.hannezo@passy-buzenval.com
01.41.39.81.81

Brigitte RIOLO

Chargée des relations avec les
entreprises
b.riolo@passy-buzenval.com
01.41.39.81.81



La Salle - Passy Buzenval - 50, avenue Otis Mygatt - 92500 Rueil-Malmaison

Prendre
un jeune
en apprentissage,
c'est simple !



Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Électrotechnique par Apprentissage

Secteur industriel, bureaux d'études,
maintenance, transformation de l'énergie,
gestion technique de bâtiments, automatisme



Quel contenu de formation ?

Le BTS Électrotechnique forme des spécialistes de l'**étude**, de la **mise en œuvre**, de l'**utilisation** et de la **maintenance des systèmes électrotechniques complexes**.

S'y ajoutent des compétences en organisation de chantier, économie, gestion et anglais.

La formation se déroule en alternance : **2 semaines en entreprise et 2 semaines en cours**. Un examen national, ainsi qu'un contrôle en cours de formation (CCF), sanctionnent ces **2 années de formation** par la délivrance du BTS Électrotechnique.

Quelles entreprises peuvent accueillir un apprenti de BTS Électrotechnique ?

Toutes les moyennes et grandes entreprises ! Qu'elles soient du secteur industriel, commercial ou de services.

Exemples de missions : technicien en bureau d'études, technicien méthode, technicien de maintenance, chargé d'essais, technicien qualité, etc. N'hésitez pas à nous consulter.

Pourquoi accueillir un apprenti ?

L'entreprise s'engage, en embauchant un apprenti, à **participer à sa formation** (Art. L117-7, code du Travail). Si l'apprenti est un salarié comme les autres aux yeux du droit du travail, c'est aussi et avant tout un jeune en formation à qui il sera plus facile d'expliquer méthodes et critères internes, et qui va ainsi pouvoir **évoluer rapidement au sein de l'entreprise**, en étant ouvert aux apprentissages de son tuteur.

Dans une vision à plus long terme, l'apprentissage permet une **intégration progressive**, l'entreprise ayant deux ans pour former et évaluer l'apprenti.

Le projet technique industriel

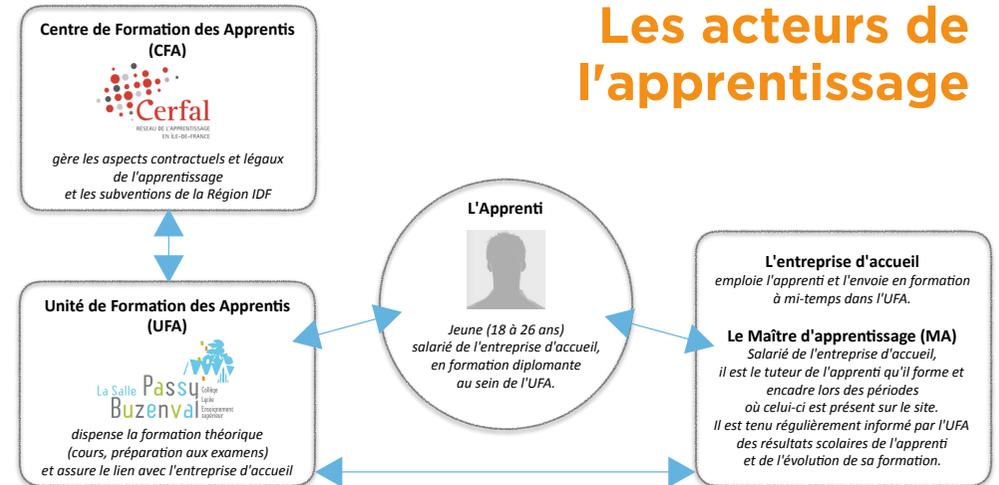
Au cours de sa **deuxième année de formation**, l'apprenti doit réaliser un projet technique industriel. Ce projet doit être proposé par l'entreprise d'accueil et doit permettre au jeune de conforter ses connaissances acquises lors de sa formation en les appliquant dans le domaine professionnel.

L'entreprise d'accueil a ici la chance de pouvoir **confier une mission notable à un jeune employé** tout en étant assurée de la bonne réalisation de celle-ci, le projet étant étroitement **suivi par l'entreprise et les professeurs de l'unité de formation**.

Cette mission doit dépendant impérativement remplir les exigences du référentiel national du diplôme.

Nous sommes là pour vous aider et vous guider pour le choix du projet et sa mise en œuvre !

Les acteurs de l'apprentissage



Quel coût pour l'entreprise ?

L'apprenti est un salarié de l'entreprise. Il est rémunéré entre **40 et 60% du SMIC** (selon son âge) durant toute sa formation, avec **exonération de tout ou partie des cotisations sociales** (voir ci-dessous).

La formation est gratuite pour le jeune comme pour l'entreprise, puisqu'elle est financée par la **Taxe d'Apprentissage**, que notre établissement est habilité à recevoir.

Quels avantages fiscaux pour l'entreprise ?

De nombreuses aides existent, selon la taille de l'entreprise :

- **exonération totale ou partielle des cotisations sociales** du salaire de l'apprenti*
- **crédit d'impôt-apprentissage**, à hauteur de **1.600€**/apprenti la 1ère année*
- **prime** à l'apprentissage de **1.000€**/an/apprenti pour les entreprises de moins de 11 salariés*
- **aide au recrutement** d'un 1er apprenti ou d'apprentis supplémentaires pour les entreprises de moins de 250 personnes : **1.000€** versés par la région*

(*dispositions mars 2017)

**Accueillir un apprenti,
c'est la meilleure façon de participer
à la formation des techniciens
et des ingénieurs de demain !**